

Procédure pour réactiver sa carte e-CPS

I. Suppression de votre e-CPS

Pour supprimer votre e-CPS, vous pouvez choisir l'une des trois méthodes suivantes :

Si vous n'avez pas accès à votre compte e-CPS

Utilisez la fonction “Mot de passe oublié” sur l'application e-CPS depuis votre téléphone pour désactiver votre e-CPS.

Depuis votre téléphone --> <https://esante.gouv.fr/produits-services/e-cps/guides/je-supprime>

1. Ouvrez l'application e-CPS et accédez à l'onglet “Paramètres”.
2. Sélectionnez “Supprimer ma e-CPS”.
3. Cliquez sur “Confirmer”.

Depuis votre ordinateur :

1. Rendez-vous sur le portail e-CPS et cliquez sur “Mon compte”. --> pour la connexion sur ordinateur : <https://esante.gouv.fr/produits-services/e-cps/guides/je-me-connecte>
2. Cliquez sur le bouton “Actif” pour désactiver votre e-CPS.
3. Votre e-CPS sera alors désactivée et passera en statut “Inactive”.

II. Réactivation de votre e-CPS

Vous pouvez choisir l'une des deux démarches suivantes pour réactiver votre e-CPS :

A. Activer sa e-CPS avec sa carte CPx --> <https://esante.gouv.fr/Jactive-ma-e-CPS-avec-ma-carte>

Prérequis :

- Assurez-vous d'être connecté à Internet via un ordinateur.
- Munissez-vous d'un lecteur de carte filaire.
- Téléchargez l'application e-CPS sur votre téléphone.
- Ayez votre carte CPx à disposition.

Démarche à suivre :

1. Rendez-vous sur le portail de connexion PSC.
2. Insérez votre carte CPx dans le lecteur.
3. Cliquez sur “Commencer l'activation”.
4. Ouvrez l'application mobile e-CPS et cliquez sur “Commencer l'activation”.
5. Les conditions générales d'utilisation (CGU) apparaîtront : faites défiler jusqu'en bas pour les lire, puis cliquez sur “Accepter”.
6. Sur l'application mobile, cliquez sur “Scanner un QR code”.
7. Scannez le QR code affiché sur l'écran de votre ordinateur.
8. Un code apparaîtra sur votre téléphone.
9. Saisissez ce code sur l'ordinateur.
10. Définissez un code PIN pour votre e-CPS (il peut être différent de celui de votre carte CPx).

Votre e-CPS est maintenant activée.

B. Activer sa e-CPS par données de correspondance —> <https://esante.gouv.fr/Jactive-ma-e-CPS-avec-mes-coordonn%C3%A9es-de-correspondance>

Prérequis :

- Téléchargez et ouvrez l'application e-CPS sur votre téléphone.
- Assurez-vous d'être répertorié dans l'annuaire santé de l'ANS.

Démarche d'activation :

1. Cliquez sur “Commencer l'activation”.
2. Cliquez sur “Envoyer une demande d'activation”.
3. Renseignez votre numéro d'identifiant national (RPPS).

Si vous ne connaissez pas ou avez perdu votre numéro RPPS :

- Cliquez sur le point d'interrogation en haut à droite.
- Sélectionnez “Rechercher”.
- Renseignez votre adresse mail et votre numéro de téléphone.
- Cliquez sur “Rechercher”.
- Si vous êtes bien répertorié dans l'Annuaire Santé et que vos coordonnées (mail et téléphone) sont correctes, votre numéro RPPS s'affichera.

Activation par QR Code :

- Vous recevrez un QR Code par mail (merci de vérifier vos courriers indésirables).

- Cliquez sur “Envoyer ma demande d'activation” dans l'application pour activer ce QR Code ou scannez-le directement avec l'application e-CPS.

Finalisation :

- Choisissez l'option par SMS pour recevoir un code d'activation.
- Renseignez ce code dans l'application.
- Définissez un code PIN pour votre e-CPS (il peut être différent de celui de votre carte CPx).
- Votre e-CPS est maintenant activée.